

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.358

**ORU Champ de
Manoeuvre : avenant
n° 6 à la convention
pluriannuelle du
projet de rénovation
urbaine de
GrandAngoulême sur
le quartier du Champ
de Manoeuvre à
Soyaux**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Annette FEUILLADE-MASSON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015**DELIBERATION
N° 2015.10.358**AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITATRapporteur : Monsieur NEBOUT**ORU CHAMP DE MANOEUVRE : AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU
PROJET DE RENOVATION URBAINE DE GRANDANGOULEME SUR LE QUARTIER DU
CHAMP DE MANOEUVRE A SOYAUX**

La délibération n°87 du conseil communautaire du 20 mars 2002 approuve la convention territoriale du Contrat de Ville de GrandAngoulême.

La délibération n°485 du 20 décembre 2007 approuve la participation financière globale de GrandAngoulême sur le projet de rénovation des quartiers de Basseau-Grande Garenne à Angoulême et Champ de Manœuvre à Soyaux.

Au vu de l'état d'avancement du projet ORU du quartier du Champ de Manœuvre à Soyaux, il convient de réaliser l'avenant de sortie de convention ANRU. Cet avenant va permettre de modifier légèrement le programme de l'ORU sur les constructions de logements en accession à la propriété et de redéployer les économies réalisées sur certaines opérations vers d'autres.

Le projet qui sert de base à la conclusion du présent avenant est celui examiné par le comité de pilotage de GrandAngoulême le 24 octobre 2014, et validé par l'ANRU lors de ce même comité.

Opérations permettant de dégager une économie sur une subvention ANRU :

Intitulé de l'opération	Montant sub initial	Taux de sub initial	Montant de sub modifié	Taux de sub modifié	Economie réalisée
Famille 2 Reconstruction					
C1 10 PLUS CD collectifs	137 917 €	7%	86 472 €	7%	51 445 €
C1 10 PLUS collectifs	71 991 €	5%	57 876 €	5%	14 115 €
Angoulême rue Elie Vinet 19 PLUS 9 PLAI	353 572 €	10%	317 458€	10%	36 114 €
C3 20 PLUS CD-îlot 1	332 871 €	10%	332 289 €	12 %	582 €
C5 15 PLUS CD collectifs	268 715 €	17%	243 995 €	16%	24 720 €
Total famille 2	896 351 €		794 095 €		126 976 €
Famille 5 Réhabilitation					
RH1-Bâtiment F	137 917 €	17%	132 661 €	17%	5 256 €
OPR RH2-Bâtiments B, C, L	473 564 €	19%	455 350 €	19%	18 214 €
Total famille 5	611 481 €		39 033 €		10 758 €
Famille 6 Résidentialisation					
R1-Résidence centre	66 323 €	50%	62 412 €	50%	3 911 €
R5-Batiment H	52 867 €	50%	52 837 €	50%	30 €
R9-Secteur Est	132 517 €	50%	132 390 €	50%	127 €
Total famille 6	251 707 €		247 639 €		4 068 €

Famille 8 Aménagement					
EP1 place JJ Rousseau	256 092 €	50%	256 000 €	50%	92 €
V3 Boulevard Léon Blum	244 411 €	50%	244 385€	50%	26 €
CV1- Voie Nouvelle Place	155 152 €	50%	154 382 €	50%	770 €
CV2 – Rue Maurice Ravel 1 ^{ère} tranche	94 665 €	50%	94 489 €	50%	176 €
CV4-Voie nouvelle 4/3	80 992 €	50%	80 712 €	35%	280 €
Total famille 8	831 312 €		829 968 €		1 344 €
Famille 9 Equipements et locaux associatifs					
EQ6- Restructuration Locaux associatifs caritatifs	480 180 €	50%	473 680 €	50%	6 500 €
Total famille 9	4 80 180 €		473 680€		6 500 €
Famille 10 Aménagements espaces commerciaux et artisanaux					
Place JJ Rousseau Moyenne surfaces et cellules commerciales	584 800 €	23%	566 840 €	23%	17 961 €
Total famille 10	584 800 €		566 840 €		17 961 €
Famille 12 Ingénierie et conduite de projet					
Evaluation	28 405 €	30%	8 499 €	30%	19 906 €
Mission Urbaniste Conseil	75 000 €	50%	55 000 €	50%	20 000 €
Total famille 12	28 405€		8 499 €		39 906 €
Total des économies réalisées					220 225 €

Les économies réalisées par les différents opérateurs vont être redistribuées entre les différentes lignes :

Opérations nécessitant un abondement de subvention ANRU

Redéploiements sur des opérations existantes :

Intitulé de l'opération	Montant sub initial	Taux de sub initial	Montant de sub modifié	Taux de sub modifié	Augmentation nécessaire
Famille 8 Aménagement					
EP3 – Démolition et aménagement Espace centre commercial	756 982 €	50%	764 982 €	50%	8 000 €
EP4 – Aménagement espace public îlot 5	80 000 €	23%	205 000 €	50%	125 000€
Famille 9 Equipements et locaux associatifs					
EQ4 – Restructuration espace services publics	325 690 €	35%	332 915 €	36%	7 225 €
Famille 11 : Intervention sur l'habitat privé					
C8 – 17 Logements individuels accession sociale Maison de la Touvre	130 000 €	8%	170 000 €		40 000 €
G-EP7 – Abords du gymnase	40 134 €	20%	70 234 €	35%	30 100 €
Total des économies redéployées					180 225 €

Redéploiement sur une nouvelle opération :

Intitulé de l'opération	Montant de sub	Taux de sub
Famille 12 : Ingénierie et conduite de projet		
Plan stratégique local	40 000 €	50%
Total des économies redéployées	40 000 €	

Suite aux modifications de projets précédemment exposées, il convient de signer l'avenant n°6 à la convention ANRU.

Le nouvel équilibre global de la convention ANRU modifie de la manière suivante les différentes participations des partenaires :

	Coût total	Commune	EPCI	CR	CD	Bailleurs	Europe	ANRU
Etat validé	60 531 441	6 855 140	2 381 745	3 855 050	2 508 365	21 294 268	145 121	16 166 057
Répartition		12%	4%	7%	4%	38%	0.2%	29%
Avec avenant n°6	60 964 708	6 887 096	2 421 575	3 855 050	2 498 904	21 414 617	145 121	16 159 121
Variation	+ 433 267	+ 31 956	+ 39 830	0	- 9 461	+ 120 349	0	- 6 936
Nouvelle répartition		12%	4%	7%	4%	38%	0.2%	29%

Les incidences de cet avenant sur les différents opérateurs :

Ville de Soyaux

Le nouvel équilibre global de la convention ANRU fait apparaître une participation de la ville de Soyaux à 6 887 096 € pour 6 855 140 € (dans l'avenant 5) soit + 31 956 € lié à la réalité des coûts des opérations réalisées mais aussi une baisse de reste à charge de la ville sur d'autres opérations.

- famille 6 – Résidentialisation : 1 354 632 € (avenant 5) à 1 364 409 € (avenant 6) / + 9 777 € (montants réels des coûts des opérations)
- famille 8 – Aménagement : 2 216 422 € (avenant 5) à 2 180 222 € (avenant 6) / - 36 200 € (diminution grâce à une participation plus importante de l'ANRU sur certaines opérations)
- famille 9 – Equipements et locaux associatifs : 2 918 462€ (avenant 5) à 2 923 111 € (avenant 6) / + 4 649 € (montant réel du coût de SOËLYS)
- famille 12 – Ingénierie et conduite de projet : 216 980 € (avenant 5) à 270 712 € (avenant 6) / + 53 730 (montant réel du coût du poste de concertation).

Bailleurs

- famille 1 – Démolition : 498 639 € (avenant 5) à 1 237 416 € (avenant 6) / + 738 777 € (augmentation du fait du coût réel de démolition de l'opération DL7 – Bâtiment J – 160 logements)
- famille 2 - Reconstruction : 15 858 389 € (avenant 5) à 15 039 896 € (avenant 6) / - 818 493€ (montants réels des coûts des opérations)
- famille 5 - Réhabilitation : de 2 216 829 € (avenant 5) à 2 113 572 € (avenant 6) / - 103 257 € (montants réels des coûts des opérations)
- famille 6 – Résidentialisations : 39 794 € (avenant 5) à 35 927 € (avenant 6) / - 3 867 € (montants réels des opérations)
- famille 11 - Intervention sur habitat privé : 2 488 083 € (avenant 5) à 2 920 793 € / + 432 710 € (par augmentation des bases de financement des opérateurs d'habitat privé)

- famille 12 – ingénierie : 186 263 € (avenant 5) à 60 741 € (avenant 6) / - 125 522 € (variation négative sur la ligne d'assistance à maîtrise d'ouvrage des bailleurs).

Conseil Départemental :

- famille 6 – Résidentialisation : 391 224 € (avenant 5) à 381 762 € (avenant 6) / - 9 462 € (ajustements aux coûts réels des opérations).

GrandAngoulême :

- famille 12 – Ingénierie et conduite de projet : 128 630 € (avenant 5) à 168 460 € (avenant 6) / + 39 830 € (augmentation du fait de la nouvelle opération pour un plan stratégique local des quartiers de Ma campagne à Angoulême et Champ de Manœuvre à Soyaux).

Au total, la participation financière de GrandAngoulême passe de 2 381 745 € (avenant 5) à 2 421 575 € (avenant 6), soit une augmentation de 39 830 €.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 30 septembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°6 à la convention pluri-annuelle relative à l'opération de renouvellement urbain de GrandAngoulême – Champ de Manœuvre à Soyaux modifiant la maquette financière ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant ;

D'IMPUTER les dépenses au budget principal – chapitre 204 – sous fonction 70 – opération 2007-03 AP 6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015